

Avis de Convocation

Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire

Le mercredi 23 mai 2007

à 10 heures au siège de la société,
75, avenue de la Grande-Armée, 75016 Paris.

Paris, le 23 avril 2007

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

Au nom du groupe PSA PEUGEOT CITROËN, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Peugeot S.A. qui se tiendra sous la Présidence de Monsieur Thierry Peugeot, Président du Conseil de Surveillance, le mercredi 23 mai 2007 à 10 heures au siège de la société.

Comme chaque année, cette Assemblée vous donnera l'occasion de vous informer et de vous exprimer. Nous évoquerons pour vous les développements qui ont marqué la vie de notre groupe en 2006.

Votre participation est importante et je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à cette Assemblée. Vous trouverez à cet effet toutes les informations utiles dans les pages qui suivent. Je vous remercie par avance de toute l'attention que vous accorderez aux résolutions soumises à votre vote.

En espérant vivement vous compter parmi nous, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) actionnaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Streiff
Président du Directoire

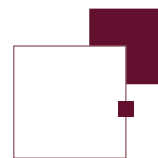


Sommaire

| | |
|---|----|
| ■ Comment participer à l'Assemblée Générale ? | 3 |
| ■ Ordre du jour | 6 |
| ■ Présentation et projets de résolutions | 7 |
| ■ Gouvernement d'entreprise | 17 |
| ■ Exposé sommaire de la situation et de l'activité en 2006 | 27 |
| ■ Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices | 30 |
| ■ Demande d'envoi de documents et de renseignements | 31 |

Pour tout renseignement sur la société ou la participation à l'Assemblée, le service Relations actionnaires est à votre disposition :

- Par téléphone : 
- Par courrier : PSA PEUGEOT CITROËN
Communication Financière
75, avenue de la Grande Armée - 75016 Paris
- Par e-mail : communication.financiere@psa.fr



Comment participer à **l'Assemblée Générale ?**

Qui peut participer à l'Assemblée ? _____

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée Générale ou bien voter par correspondance ou par procuration.

Les deux conditions requises sont :

- la détention d'actions Peugeot S.A. (quel que soit le nombre en votre possession),
- la justification de votre qualité d'actionnaire **au plus tard le Vendredi 18 mai 2007** à zéro heure.

Votre participation à l'Assemblée Générale est facilitée _____

Vous n'avez pas besoin d'immobiliser vos titres pour participer à l'Assemblée Générale.

Si vos actions sont nominatives (compte nominatif pur ou nominatif administré)

Votre qualité d'actionnaire résulte de l'inscription de vos actions dans le registre des actionnaires nominatifs tenu par Peugeot S.A.

Vous n'avez donc **aucune démarche particulière** à faire pour apporter cette preuve.

Si vos actions sont au porteur (compte-titre ou PEA tenus par une banque, une société de bourse)

Votre qualité d'actionnaire est certifiée par « **l'attestation de participation** » délivrée par la banque ou la société de bourse gestionnaire de votre compte de titres.

Elle atteste que vous êtes bien actionnaire trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée.

Votre banque ou votre société de bourse établira cette attestation et la joindra à votre demande de carte d'admission ou à votre formulaire de vote/procuration, lors de la transmission de votre formulaire à Natixis - Service Émetteur Peugeot S.A.

En cas de vente de tout ou partie de vos titres antérieurement au vendredi 18 mai 2007, alors que vous auriez déjà effectué les démarches de participation à l'Assemblée, c'est votre banque ou votre société de bourse qui se chargera de faire annuler votre participation à notre Assemblée.

Quels documents pouvez-vous demander et comment ? _____

Le document de référence 2006 est à votre disposition sur simple demande.

Vous pouvez demander que le document de référence 2006 vous soit adressé à l'aide de la demande d'envoi de documents page 31. Il vous suffit de joindre la demande de documents dans la même enveloppe que celle utilisée pour demander votre carte d'admission ou pour envoyer le formulaire de vote/procuration.

Vous pouvez également consulter le document de référence 2006 sur le site **www.psa-peugeot-citroen.com**



Avis de Convocation

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Comment voter ?

Vous désirez assister à l'Assemblée Générale

Vous devez demander une carte d'admission. Il vous suffit pour cela de cocher la **case A** en partie supérieure du formulaire, de dater et signer en bas du formulaire, d'inscrire vos nom, prénom et adresse en bas à droite du formulaire ou de les vérifier s'ils y figurent déjà.

Pour les actions inscrites au nominatif, vous transmettez votre demande, directement, à l'aide de l'enveloppe-réponse T, à Natixis - Service Émetteur Peugeot S.A.

Pour les actions inscrites au porteur, vous transmettez votre demande à votre banque ou société de bourse gestionnaire de votre compte titres, qui joindra l'attestation de participation avant de les faire suivre à Natixis - Service Émetteur Peugeot S.A.

La demande doit être faite le plus tôt possible.

Une carte d'admission vous sera adressée.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale

Pour voter, vous avez le choix entre trois options :

1 - Voter par correspondance :

- cochez les **cases B et 1** du formulaire ;
- indiquez votre vote ;
- datez et signez en bas du formulaire.

Si vous désirez voter « contre » une résolution ou vous « abstenir » (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée. Vous ne noircissez aucune case si vous votez « pour » à chaque résolution.

2 - Donner pouvoir au Président de l'Assemblée (le Président du Conseil de Surveillance) :

- cochez les **cases B et 2** du formulaire ;
- datez et signez en bas du formulaire.

Vos voix s'ajouteront à celles du Président. Celui-ci émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable dans le cas contraire.

3 - Donner procuration à votre conjoint ou à un autre actionnaire :

- cochez les **cases B et 3** du formulaire ;
- précisez l'identité (nom, prénom) et l'adresse de la personne qui vous représentera ;
- datez et signez en bas du formulaire.

Pour les actions inscrites au nominatif, vous transmettez votre demande, directement, à l'aide de l'enveloppe-réponse T, à Natixis - Service Émetteur Peugeot S.A.

Pour les actions inscrites au porteur, vous transmettez votre formulaire à votre banque ou société de bourse gestionnaire de votre compte-titres, qui joindra l'attestation avant de les faire suivre à Natixis - Service Émetteur Peugeot S.A.



Comment remplir le formulaire ?

Vous désirez assister à l'Assemblée : cochez la case A.

Vous désirez voter par correspondance ou être représenté à l'Assemblée : cochez la case B et remplissez l'un des trois cadres ci-dessous.

Vous êtes actionnaire au porteur : vous devez joindre à ce formulaire une attestation de participation obtenue auprès de votre teneur de compte.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / **Before selecting, please see instructions on reverse side.**

A QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / **WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

B Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form.**

Cochez le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des trois possibilités offertes / **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

PEUGEOT S.A.
Société Anonyme au capital de 234 618 266 €
Siège social : 75, avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
B 552 100 554 R.C.S. PARIS
Siret 552 100 554 00021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
du 23 mai 2007 à 10 heures au siège de Peugeot S.A.
75, avenue de la Grande Armée - PARIS 16^e.

ANNUAL GENERAL MEETING AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
called on May 23, 2007 at 10 a.m. to the Company's head office Peugeot S.A.
75, avenue de la Grande Armée - PARIS 16^e.

CADRE RÉSERVÉ / For Company's use only

Identifiant / Account : Nominatif Registered VS VD

Nombre d'actions / Number of shares : Porteur / Bearer

Nombre de voix / Number of voting rights :

1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
CI, au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirçant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter **NON**.
I vote **YES** all the resolutions approved by the Managing Board EXCEPT those indicated by an shaded box - like this for which I vote against or I abstain which is equivalent to voting **AGAINST**.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Directoire, je vote en noirçant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice like this .

| A.G.O. / A.G.M. | | | | A.G.E. / E.G.M. | | | | Oui / Yes | | Non/No | | Abst/Abst | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 10 | 11 | 12 | 13 | A | B | A | B | C | D |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

2 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
dater et signer au bas du formulaire, sans (et) remplir / **I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING**
date and sign the bottom of the form without completing it
cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

3 **JE DONNE POUVOIR À** : soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso / **I HEREBY APPOINT** : soit votre épouse or to another shareholder - see reverse (2); to represent me at the above mentioned meeting.
M., M^{me} ou M^{lle} / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de comptes.
CAUTION: If you're voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian bank.

Identification de l'actionnaire / Shareholder identification (beneficial owner)
Nom, Prénom, Adresse / Name, first name, address
Si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement / If this information is already supplied, please verify and correct if necessary
CI, au verso (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Date & Signature

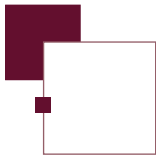
Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
3 jours ouvrés avant la date de l'assemblée, soit le 16 mai 2007 à :
NATXIS - Service Émetteurs Assemblée PEUGEOT S.A.
10-12, rue des Roquemonts - 14099 Caen Cedex.
To be taken into account, this form must be received at least
3 business days prior to the meeting date, i.e. May 16, 2007 at the following address:
NATXIS - Service Émetteurs Assemblée PEUGEOT S.A.
10-12, rue des Roquemonts - 14099 Caen Cedex.

Vous désirez voter par correspondance : cochez ici et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : cochez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.



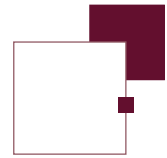
Ordre **du jour**

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale ordinaire _____

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2006, rapport du Conseil de Surveillance, rapport général et rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006.
- Affectation des résultats et mise en distribution du dividende.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot.
- Ratification de la cooptation de Monsieur Robert Peugeot comme membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat.
- Nomination de Monsieur Henri Philippe Reichstul comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale extraordinaire _____

- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions de la société réservées aux salariés.
- Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulations d'actions rachetées par la société.
- Autorisation donnée au Directoire d'utiliser les délégations et autorisations en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au Directoire de consentir des options d'achat d'actions.



Présentation et projets **de résolutions**

Neuf résolutions sont proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme Assemblée Générale ordinaire et huit résolutions sont soumises à l'Assemblée délibérant comme Assemblée Générale extraordinaire.

I. Délibérations à caractère ordinaire

La **première résolution** soumet à l'approbation des actionnaires les comptes sociaux de l'exercice 2006, qui font ressortir un résultat de 747 728 147,82 euros.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice écoulé, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux Comptes approuve les comptes sociaux de l'exercice 2006 qui font ressortir un bénéfice de 747 728 147,82 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **deuxième résolution** soumet à l'approbation des actionnaires les comptes consolidés de PSA PEUGEOT CITROËN pour 2006, qui font ressortir un résultat de 176 millions d'euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des commentaires du Directoire ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2006, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

La **troisième résolution** porte sur l'affectation du résultat de l'exercice et la mise en paiement du dividende. Malgré la baisse du résultat de l'exercice 2006, le dividende proposé s'établit à 1,35 euro par action. Si cette proposition est approuvée, le paiement du dividende aura lieu le 30 mai 2007. La distribution proposée pour l'exercice 2006 correspond, compte tenu des actions en circulation au 31 décembre 2006, à un montant total de 317 millions d'euros.

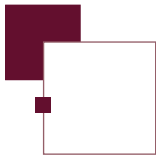
TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice de 747 728 147,82 euros majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent d'un montant de 693 248 137,26 euros, s'élève à la somme de 1 440 976 285,08 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

| | |
|-----------------------|------------------|
| - aux actions | 316 734 659,10 € |
| - aux autres réserves | 500 000 000,00 € |
| - au report à nouveau | 624 241 625,98 € |



Avis de Convocation

Présentation et projets de résolutions

Le dividende de 1,35 euro par action, éligible en totalité à l'abattement de 40 % visé à l'article 158, 3-2 à 4 du C.G.I pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier sera mis au paiement le 30 mai 2007.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 les dividendes ont été les suivants :

| <i>Exercice</i> | <i>Nombre d'actions rémunérées</i> | <i>Dividende net</i> |
|-----------------|---|----------------------|
| 2003 | 237 437 862 actions de 1 € | 1,35 € |
| 2004 | 229 803 390 actions de 1 € | 1,35 € |
| 2005 | 229 146 756 actions de 1 € | 1,35 € |

La **quatrième résolution** concerne la ratification des conventions dites « réglementées » approuvées par le Conseil de Surveillance. Ces conventions sont visées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui figure en page 300 du document de référence.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve ce rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

La **cinquième résolution** porte sur le mandat de M. Jean-Philippe Peugeot qui arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006. Il est proposé de procéder à son renouvellement pour une durée de six ans, prenant fin à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

Jean-Philippe Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001

Né le 7 mai 1953

Vice-président du Conseil de Surveillance
Président du comité stratégique

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Vice-président du Conseil de Surveillance
de PSA PEUGEOT CITROËN
Président d'Établissements Peugeot Frères

M. Jean-Philippe Peugeot est également :

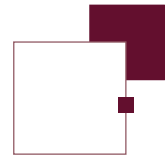
Président du Conseil d'Administration de Nutrition et Communication SAS.
Vice-président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP.
Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Linedata Services.

Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : aucun.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Jean-Philippe Peugeot a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 150 actions.



CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, décide, sur la proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

La **sixième résolution** propose la ratification de la cooptation de M. Robert Peugeot décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 6 février 2007, en remplacement de M. Jean-Louis Dumas, et le renouvellement de son mandat pour une durée de six ans, prenant fin à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

| | |
|---|--|
| <p>Robert Peugeot</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007</p> <p>Né le 25 avril 1950</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>Adresse professionnelle : FFP 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p> | <p>Président directeur général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP Ancien membre du comité exécutif de PSA PEUGEOT CITROËN</p> <p>M. Robert Peugeot est également :</p> <p>Président du Conseil d'Administration de Simante, SL. Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland Aktiengesellschaft, Aviva France. Administrateur de Citroën Danemark A/S, B-1998 SL, Fomentos de Construcciones y Contratas S.A. FCC, FCC Construcción S.A., Aviva Participations, Établissements Peugeot Frères, GIE de recherche et d'études PSA Renault, Imerys, Immeubles et Participations de l'Est, LFPF – La Française de Participations Financières, Citroën UK Ltd, Sanef. Gérant de CHP Gestion, Rodom. Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Zodiac. Représentant statutaire de FFP, à la Financière Guiraud.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Taittinger. Administrateur de l'IFP (Institut Français du Pétrole), Société du Louvre, Peugeot Automobiles United Kingdom Ltd.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Robert Peugeot a été membre du comité exécutif du groupe PSA PEUGEOT CITROËN et a exercé les fonctions de Directeur Innovation et Qualité de PSA PEUGEOT CITROËN entre 1998 et 2007. Depuis 2002, il est également président directeur général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 150 actions.</p> |
|---|--|

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, décide, sur la proposition du Conseil de Surveillance, de ratifier la cooptation de Monsieur Robert Peugeot en qualité de membre du Conseil de Surveillance, décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 6 février 2007, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Dumas, démissionnaire, et de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Robert Peugeot, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.



Avis de Convocation

Présentation et projets de résolutions

La **septième résolution** propose la nomination de M. Henri Philippe Reichstul en remplacement de M. Jean Boillot, pour une durée de six ans, prenant fin à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

Henri Philippe Reichstul

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Rua Sampaio Vidal 270
01443 - 000 São Paulo, SP
Brasil

Président directeur général de Brenco, Companhia Brasileira de Energia Renovavel

M. Henri Philippe Reichstul est également :

Administrateur de Prisma Energy International, TAM – Linhas Aéreas S.A., Holdings / Vivo, Pao de Açucar Group, RepsolYPF S.A.

Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : aucun.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé en économie des universités de São Paulo et d'Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe Reichstul a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 0.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, décide, sur la proposition du Conseil de Surveillance, de nommer Monsieur Henri Philippe Reichstul membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, en remplacement de Monsieur Jean Boillot dont le mandat prend fin à la date de l'Assemblée.

La **huitième résolution** propose la nomination de M. Geoffroy Roux de Bézieux en remplacement de M. Pierre Banzet, pour une durée de six ans, prenant fin à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

Geoffroy Roux de Bézieux

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Virgin Mobile France
40, boulevard Henri Sellier
92150 Suresnes
France

Président directeur général de Virgin Mobile France

M. Geoffroy Roux de Bézieux est également :

Vice-président du Conseil de Surveillance de Seloger.com.

Administrateur de Budget Telecom, Micromania, Sporever, Parrot, Association française des opérateurs mobiles (AFOM).

Membre du Conseil d'Orientation de France Investissement.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

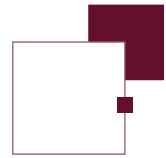
Nocibé, Fromageries Plus.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy Roux de Bézieux a exercé diverses fonctions au sein du groupe L'Oréal de 1986 à 1996. Il est le président fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été directeur général Europe (2000-2003), puis Chief Operating Officer (2003-2006). Il est depuis 2006 président fondateur de Virgin Mobile.

Il est également président de l'association CroissancePlus depuis 2005.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 1 000 actions.



HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, décide, sur la proposition du Conseil de Surveillance, de nommer Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, en remplacement de Monsieur Pierre Banzet qui a démissionné à la date de l'Assemblée.

La **neuvième résolution** soumet à l'autorisation de l'Assemblée Générale un programme de rachat d'actions Peugeot S.A. Cette autorisation serait consentie pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 24 novembre 2008.

Cette autorisation s'appliquerait dans la limite de 16 millions d'actions, correspondant à 6,8 % du capital, avec pour objectif l'attribution d'options d'achat d'actions, la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital ou la réduction du capital de la société ; le prix maximum d'achat serait fixé à 65 euros par action. Cette autorisation remplace celle donnée précédemment par les actionnaires lors de l'Assemblée du 24 mai 2006 ; la limite en est ramenée à 16 millions d'actions au plus, correspondant au nombre de titres qui pourraient être rachetés compte tenu du plafonnement des titres en autodétention à 10 % du capital et du nombre de titres détenus à fin 2006. Au 31 décembre 2006, le groupe détenait 6 534 475 actions représentant 2,79 % du capital, dont 6 078 007 actions détenues en couverture des options d'achat consenties et 456 468 actions destinées à être annulées.

Si le groupe devait utiliser cette autorisation pour d'autres motifs que la couverture des plans d'options futurs, il le ferait en veillant particulièrement au niveau de sa position financière nette. Au cours de l'exercice 2006, 1 100 000 actions ont été acquises à un cours moyen de 41,07 euros, dont 983 500 actions ont été affectées à l'adossement du programme d'attribution d'options d'achat d'actions Peugeot S.A. décidé en août 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux articles 241-1 à 242-6 du Règlement général AMF, le descriptif de ce nouveau programme sera disponible sur le site Internet www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique Actionnaire/ Information Réglementée AMF, ainsi que le site Internet de l'AMF www.amf-france.org.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société en vue soit de réduire le capital de la société soit de l'attribution d'actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, soit de la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital. L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et à toute époque, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat.

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 euros par action.

Le Directoire pourra acquérir au maximum 16 000 000 actions en vertu de la présente autorisation qui lui est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du 24 mai 2007 et qui se substitue, à compter de la présente Assemblée, à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2006.



II. Délibérations à caractère extraordinaire

Les dixième et onzième résolutions ont pour objet de renouveler les autorisations précédemment données au Directoire pour permettre le cas échéant de procéder dans des délais rapides à une augmentation des fonds propres, en fonction des intérêts de la société.

La **dixième résolution** porte sur la possibilité d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital. Les augmentations de capital qui résulteraient, le cas échéant, de telles opérations, ne pourraient avoir pour effet de porter le capital social à un montant nominal supérieur à 400 millions d'euros, pour un capital actuel de 234 618 266 euros et le montant nominal maximum des titres de créances donnant accès au capital serait limité à 600 millions d'euros.

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

I. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider, dans un délai de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, une ou plusieurs augmentations de capital, à réaliser au moyen de :

- a) l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions Peugeot S.A. et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions Peugeot S.A., les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ;*
- b) et/ou l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;*

II. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme (en ce compris les émissions d'actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières précédemment émises), ne pourra avoir pour effet de porter le capital social, actuellement fixé à 234 618 266 euros, à un montant supérieur à 400 000 000 euros, le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans le plafond ci-dessus fixé ;

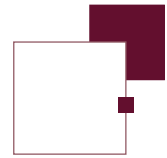
III. décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 600 000 000 euros en nominal ;

IV. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

V. décide :

- a) que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;*
- b) qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;*
- c) qu'en cas d'émission de valeurs mobilières composées, les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre au profit des titulaires de ces valeurs mobilières.*

La présente délégation se substitue aux délégations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour toute augmentation de capital.



La **onzième résolution** confère au Directoire la possibilité de réaliser des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires, à concurrence des mêmes montants que ceux fixés dans la résolution précédente. Le Directoire pourra accorder une période de priorité aux actionnaires pour souscrire les actions ainsi émises.

ONZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions Peugeot S.A. ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions Peugeot S.A., qui pourront être réalisées, si le Directoire le juge opportun, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour la totalité du plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II de la résolution précédente.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital social susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 600 000 000 euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au paragraphe III de la résolution précédente.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires, s'il le juge opportun, un droit de priorité pour souscrire les actions émises en vertu de la présente délégation en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale déclare renoncer expressément à l'exercice de ce droit préférentiel de souscription, pour le cas où le Directoire userait de la faculté à lui conférée par la présente résolution, étant précisé que le prix d'émission pour chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de la Bourse de Paris précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 %.

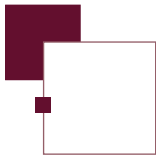
La **douzième résolution** autorise le Directoire, dans le respect des plafonds mentionnés dans les dixième et onzième résolutions, à augmenter la taille d'une émission de capital qu'il aura décidée en cas de sur-souscription. L'augmentation de capital complémentaire devra être réalisée au même prix que celui fixé pour l'émission initiale.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à augmenter le nombre de titres à émettre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent, et au même prix que celui fixé pour l'émission initiale, dans la limite du plafond global mentionné dans les deux résolutions précédentes.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.



Avis de Convocation

Présentation et projets de résolutions

La **treizième résolution** résulte de l'obligation faite aux sociétés anonymes par la loi sur l'épargne salariale du 9 février 2001, complétée par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés. Le Directoire n'est pas favorable à l'adoption de cette résolution, compte tenu de l'existence d'autres dispositifs permettant aux salariés d'accéder au capital à des conditions privilégiées. Il est rappelé à cet égard que le FCP du personnel, qui compte plus de 50 000 salariés du groupe, représente 2,67 % des actions du groupe au 31 décembre 2006.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, et en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts, à augmenter le capital social, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, et dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros, par l'émission d'actions réservées aux salariés.

Elle confère tous pouvoirs au Directoire aux fins de fixer souverainement le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des salariés.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'augmentation de capital ainsi autorisé.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

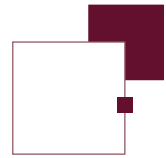
La **quatorzième résolution** renouvelle l'autorisation du Directoire de procéder à la réduction du capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la société, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois. Cette autorisation sera en particulier utilisée pour annuler les 456 468 actions détenues par la société au 31 décembre 2006 et affectées au poste « Actions en voie d'annulation ».

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, dans les conditions prévues par l'article 9 des statuts, à procéder sur ses seules délibérations à l'annulation des actions de la société qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'autorisation donnée par la neuvième résolution ci-dessus, dans la limite de dix pour cent du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour procéder, s'il y a lieu, à une ou plusieurs réductions de capital en conséquence de l'annulation des actions précitées et en particulier modifier les statuts, effectuer toutes formalités de publicité et prendre toutes dispositions pour permettre directement ou indirectement la réalisation de cette ou ces réductions de capital.



La **quinzième résolution** autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à augmenter ou réduire le capital en période d'offre publique sur les titres de la société.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Directoire d'utiliser les délégations et autorisations en période d'offre publique portant sur les titres de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée et dans les conditions fixées par la loi, à utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, les délégations de compétence et autorisations données au Directoire à l'effet d'acquérir des actions Peugeot S.A., d'augmenter ou de réduire le capital social en application des dispositions des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions qui précèdent, et ce pour la totalité du montants des délégations et autorisations fixés dans lesdites résolutions.

La **seizième résolution** qui vous est proposée s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles 12 et 13 de la loi du 31 mars 2006, qui a procédé à la transposition de la directive européenne sur les offres publiques.

Il s'agit d'une délégation de compétence au Directoire dans l'hypothèse d'une offre publique sur les titres de la société Peugeot S.A., qui surviendrait dans les dix-huit mois suivant l'Assemblée Générale et répondrait aux conditions d'application de l'« exception de réciprocité », c'est-à-dire dans le cas où une offre publique serait le fait d'une entité qui elle-même n'aurait pas l'obligation - si elle faisait l'objet d'une offre - d'obtenir l'approbation de l'Assemblée pour prendre des mesures de défense pendant l'offre, ou qui est contrôlée par une entité qui n'applique pas cette obligation.

Le montant maximum prévu pour l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions s'ils étaient émis, est de 160 millions d'euros. Ce montant est proche de celui qui fait l'objet des augmentations de capital auxquelles le Directoire pourrait procéder en vertu des dixième, onzième, douzième, treizième et quinzième résolutions et il s'imputerait sur lesdites augmentations de capital.

Il est proposé que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis soit fixé à 160 millions de bons.

Les autres caractéristiques des bons et leurs conditions d'exercice seraient déterminées par le Directoire, comme le prévoit la loi du 31 mars 2006. Cette délégation permettrait donc au Directoire d'arrêter, le cas échéant, l'ensemble des conditions et caractéristiques des bons au vu du contenu et des modalités d'une offre publique visant la société.

SEIZIÈME RÉOLUTION

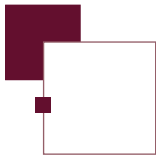
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Directoire, en application des dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, la compétence d'émettre, en une ou plusieurs fois, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions Peugeot S.A. et d'attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

L'Assemblée Générale fixe à 160 000 000 euros le montant de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice desdits bons, ce montant s'imputant sur les augmentations de capital auxquelles le Directoire pourrait procéder en vertu des dixième, onzième, douzième, treizième et quinzième résolutions qui précèdent, et à 160 000 000 le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis en vertu de la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer les conditions d'exercice de ces bons, qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix. Ces bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

La présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente résolution donneraient droit.



Avis de Convocation

Présentation et projets de résolutions

Enfin, la **dix-septième résolution** porte sur le renouvellement pour une durée expirant le 31 août 2008 de la faculté donnée au Directoire de consentir au bénéfice des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société elle-même ou de ses filiales, des options d'achat d'actions Peugeot S.A. que la société détiendrait en portefeuille.

Depuis 2002, le Directoire, en plein accord avec le Conseil de Surveillance, a fixé pour règle pour l'attribution éventuelle d'options d'achat d'actions dans une année donnée que le cours de référence de ce plan d'options serait la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse suivant la publication par Peugeot S.A. de ses résultats consolidés du premier semestre et de n'effectuer aucun rabais sur ce cours moyen.

Cette résolution renouvelle l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 mai 2006 ; elle porte le nombre d'options de 2 000 000 à 2 500 000 options exerçables pendant un délai maximum de huit ans.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés, de dirigeants ou mandataires sociaux de la société Peugeot S.A., ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés, des options donnant droit à l'achat d'actions Peugeot S.A. provenant d'un rachat effectué par la société elle-même.

Le Directoire utilisera cette autorisation dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Sous réserve des dispositions légales, le prix à payer lors de la levée d'options d'achat des actions sera fixé par le Directoire, sans décote, le jour où les options seront consenties, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours de l'action Peugeot S.A. sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire d'attribuer les options ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre d'actions susceptibles d'être achetées ne pourra pas dépasser 2 500 000 actions.

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 août 2008.

L'Assemblée Générale confère au Directoire les pouvoirs les plus larges pour la réalisation de la présente autorisation, notamment fixer le montant maximum des options pouvant être attribuées à un même bénéficiaire, déterminer les conditions d'attribution des options, procéder aux ajustements nécessaires en cas de réalisation d'opérations financières postérieurement à l'attribution des options.

L'Assemblée Générale fixe à huit ans le délai maximum pendant lequel les options peuvent être exercées.



Gouvernement **d'entreprise**

Conseil de Surveillance

Thierry Peugeot

Président

Jean Boillot

Jean-Philippe Peugeot

Vice-présidents

Pierre Banzet

Marc Friedel

Jean-Louis Masurel

Jean-Paul Parayre

Robert Peugeot *

Marie-Hélène Roncoroni

Ernest-Antoine Seillière

Jean-Louis Silvant

Joseph F. Toot Jr.

Bertrand Peugeot

Roland Peugeot

François Michelin

Censeurs

** Copté le 6 février 2007.*

Directoire

Christian Streiff

Président

Gilles Michel

Grégoire Olivier

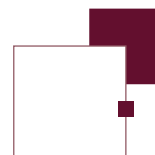
Frédéric Saint-Geours

Roland Vardanega



Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

| | |
|---|--|
| <p>Thierry Peugeot</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 19 décembre 2002 Échéance du mandat en cours : 2010</p> <p>Né le 19 août 1957</p> <p>Président du Conseil de Surveillance Président du comité des rémunérations et des nominations Membre du comité stratégique</p> <p>Adresse professionnelle : PSA PEUGEOT CITROËN 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p> | <p>Président du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN</p> <p>Au 31 décembre 2006, M. Thierry Peugeot est également :</p> <p>Vice-président d'Établissements Peugeot Frères. Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, LFPF – La Française de Participations Financières, Société Anonyme de Participations – SAPAR, Immeubles et Participations de l'Est, Faurecia, Compagnie Industrielle de Delle, Air Liquide. Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Président d'Immeubles et Participation de l'Est. Administrateur d'AMC Promotion. Gérant de la SCI du Doubs.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Thierry Peugeot a exercé des fonctions de directeur général d'entreprises du secteur automobile et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 900 actions.</p> |
| <p>Jean Boillot</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 18 avril 1990 Échéance du mandat en cours : 2007</p> <p>Né le 6 février 1926</p> <p>Vice-président du Conseil de Surveillance Membre du comité stratégique</p> <p>Adresse professionnelle : PSA PEUGEOT CITROËN 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p> | <p>Vice-président du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN</p> <p>Au 31 décembre 2006, M. Jean Boillot n'a pas d'autre mandat en cours.</p> <p>Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Administrateur de Peugeot Motor Company Plc.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Jean Boillot a été président d'Automobiles Peugeot jusqu'en 1990.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 150 actions.</p> |



| | |
|--|--|
| <p>Jean-Philippe Peugeot</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001 Échéance du mandat en cours : 2007</p> <p>Né le 7 mai 1953</p> <p>Vice-président du Conseil de Surveillance Président du comité stratégique</p> <p>Adresse professionnelle : Établissements Peugeot Frères 75, avenue de la Grande-Armée 75016 Paris France</p> | <p>Vice-président du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN Président d'Établissements Peugeot Frères</p> <p>Au 31 décembre 2006, M. Jean-Philippe Peugeot est également :</p> <p>Président du Conseil d'Administration de Nutrition et Communication SAS. Vice-président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP. Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Linedata Services.</p> <p>Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : aucun.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Jean-Philippe Peugeot a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot. Il a notamment été directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 150 actions.</p> |
| <p>Pierre Banzet</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 23 juin 1994 Échéance du mandat en cours : 2011</p> <p>Né le 18 juillet 1929</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>Adresse professionnelle : 3, rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 Paris France</p> | <p>Professeur de médecine honoraire Membre de l'académie de médecine</p> <p>Au 31 décembre 2006, M. Pierre Banzet n'a pas d'autre mandat en cours.</p> <p>Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : aucun.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Pierre Banzet est membre du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN depuis 1994.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 600 actions.</p> |
| <p>Marc Friedel</p> <p>Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 26 juin 1996 Échéance du mandat en cours : 2008</p> <p>Né le 21 juillet 1948</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance Président du comité financier</p> <p>Adresse professionnelle : 14, rue Edgar Faure 75015 Paris France</p> | <p>Consultant</p> <p>Au 31 décembre 2006, M. Marc Friedel est également :</p> <p>Représentant permanent de Sofinaction (Groupe CIC) au Conseil d'Administration de la Société Nancéienne Varin-Bernier (SNVB).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance des Presses Universitaires de France. Vice-président du Conseil d'Administration de la Librairie Ernest Flammarion.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaire :</p> <p>M. Marc Friedel a été président directeur général, de 1989 à 1999, de la société Berger-Levrault, société cotée à La Bourse de Paris.</p> <p>Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 150 actions.</p> |



Jean-Louis Masurel

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 27 août 1987
Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 18 septembre 1940

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité financier

Adresse professionnelle :
Arcos Investissement
10 A, rue de la Paix
75002 Paris
France

Président d'Arcos Investissement

Au 31 décembre 2006, M. Jean-Louis Masurel est également :

Président du Conseil d'Administration de Sogetel, filiale de la Société des Bains de Mer (Monaco).

Vice-président du Conseil de Surveillance de Oudart S.A.

Administrateur de la Société des Bains de Mer (Monaco), Compagnie de Transports Financière et Immobilière – Cotrafi, Oudart Gestion S.A., Gondrand (filiale de Cotrafi), Banque J. Safra (Monaco).

Membre du Conseil de Surveillance de 21 Centrale Partners S.A.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Jean-Louis Masurel a exercé les fonctions de vice-président directeur général de Moët-Hennessy puis de LVMH de 1983 à 1989. Depuis 1995, il est administrateur et président du comité financier de la Société des Bains de Mer (Monaco).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 600 actions.

Jean-Paul Parayre

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 11 décembre 1984
Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 5 juillet 1937

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité stratégique

Adresse professionnelle :
203, avenue de Molière
1050 Bruxelles
Belgique

Président du Conseil de Surveillance de Vallourec

Au 31 décembre 2006, M. Jean-Paul Parayre est également :

Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime.

Administrateur de Bolloré Investissement, SNEF, Stena International Sarl.

Membre du Conseil Consultatif de V&M do Brasil.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de SDV Cameroun, Stena Line, Seabulk, Sea-invest France, Carillion plc, Stena UK, SDV Congo, Stena International BV.

Membre de l'Advisory Board de Candover.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Jean-Paul Parayre a exercé plusieurs fonctions de direction dans des groupes industriels et de services. Entre 1977 et 1984, il préside le Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN. Entre 1984 et 1990, il est directeur général puis président du Directoire de Dumez avant de devenir vice-président directeur général de Lyonnaise des Eaux Dumez de 1990 à 1992. Il intègre le groupe Bolloré en 1994 en tant que vice-président directeur général jusqu'en 1999. Il occupe également la fonction de président directeur général de Saga entre 1996 et 1999.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 11 396 actions.



Robert Peugeot

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 6 février 2007

Né le 25 avril 1950

Membre du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :

FFP

75, avenue de la Grande-Armée

75016 Paris

France

Président directeur général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP

Ancien membre du comité exécutif de PSA PEUGEOT CITROËN

M. Robert Peugeot est également :

Président du Conseil d'Administration de Simante, SL.

Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland Aktiengesellschaft, Aviva France.

Administrateur de Citroën Danemark A/S, B-1998 SL, Fomentos de Construcciones y Contratas S.A. FCC, FCC Construcción S.A., Aviva Participations, Établissements Peugeot Frères, GIE de recherche et d'études PSA Renault, Imerys, Immeubles et Participations de l'Est, LFPP – La Française de Participations Financières, Citroën UK Ltd, Sanef.

Gérant de CHP Gestion, Rodom.

Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Zodiac.

Représentant statutaire de FFP, à la Financière Guiraud.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Taittinger.

Administrateur de l'IFP (Institut Français du Pétrole), Société du Louvre, Peugeot Automobiles United Kingdom Ltd.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Robert Peugeot a été membre du comité exécutif du groupe PSA PEUGEOT CITROËN et a exercé les fonctions de Directeur Innovation et Qualité de PSA PEUGEOT CITROËN entre 1998 et 2007. Depuis 2002, il est également président directeur général de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 150 actions.

Marie-Hélène Roncoroni

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 2 juin 1999

Échéance du mandat en cours : 2011

Née le 17 novembre 1960

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du comité financier

Adresse professionnelle :

FFP

75, avenue de la Grande-Armée

75016 Paris

France

Vice-président de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP

Au 31 décembre 2006, Mme Marie-Hélène Roncoroni est également :

Administrateur de LFPP – La Française de Participations Financières, Société Anonyme de Participations – SAPAR, Établissements Peugeot Frères, Immeubles et Participations de l'Est.

Représentant permanent de Société Anonyme de Participation – SAPAR au Conseil d'Administration de la Société des Immeubles de Franche-Comté, de Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Comtoise de Participation.

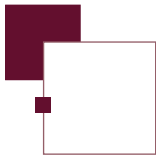
Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices :

Représentant permanent de Comtoise de Participation au Conseil d'Administration de la Sedim.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

Mme Marie-Hélène Roncoroni a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la direction financière du groupe PSA PEUGEOT CITROËN durant 7 années.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 150 actions.



Ernest-Antoine Seillière

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 22 juin 1994
Échéance du mandat en cours : 2012

Né le 20 décembre 1937

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité stratégique
Membre du comité des rémunérations et des nominations

Adresse professionnelle :
Wendel Investissement
89, rue Taitbout
75009 Paris
France

Président du Conseil de Surveillance de Wendel Investissement

Au 31 décembre 2006, M. Ernest-Antoine Seillière est également :

Président du Conseil d'Administration et directeur général de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS.

Président du Conseil de Surveillance de Oranje – Nassau Groep B.V.

Membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas, Editis Holding, Gras-Savoie, Hermès International S.A.

Administrateur de Legrand et Sofisamc (Suisse).

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président directeur général de CGIP, Marine-Wendel, Legrand Holding.

Vice-président du Conseil d'Administration de Cap Gemini.

Administrateur d'Editis.

Représentant permanent de Sofiservice au Conseil d'Administration de Bureau Veritas.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Ernest-Antoine Seillière a exercé divers postes de président et administrateur de sociétés.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 600 actions.

Jean-Louis Silvant

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2006
Échéance du mandat en cours : 2012

Né le 7 février 1938

Membre du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :
La Martinerie
35, rue de la fontaine
37370 Neuvy-le-Roi
France

Ancien membre du comité exécutif de PSA PEUGEOT CITROËN

Au 31 décembre 2006, M. Jean-Louis Silvant est également :

Président de la Closerie des Tilleuls.

Gérant de Silvant-Invest.

Administrateur de Peugeot Suisse, Résidéal Santé.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Directeur général puis **directeur général délégué** de Peugeot Citroën Automobiles.

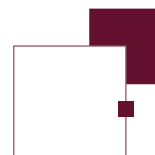
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Suisse et de Sevel SpA.

Administrateur de Peugeot Motocycles, Process Conception Ingénierie, Caffeau et Ruffin, Frest S.A.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Jean-Louis Silvant a intégré le groupe PSA PEUGEOT CITROËN en 1961. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production et des ressources humaines, a été directeur général adjoint de la société Peugeot de 1992 à 1998 et membre du comité exécutif du groupe PSA PEUGEOT CITROËN de 1998 à 2002.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 50 actions.



Joseph F. Toot Jr

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 24 mai 2000
Échéance du mandat en cours : 2012

Né le 13 juin 1935

Membre du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :
The Timken Company
1835 Dueber Ave. SW
P.O. Box 6928
Canton, OH 44706-0926
United States

Ancien Chief Executive Officer de The Timken Company

Au 31 décembre 2006, M. Joseph F. Toot Jr. est également :

Administrateur de Rockwell Automation, Rockwell Collins, The Timken Company.

Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : aucun.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

Ancien Chief Executive Officer de The Timken Company.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 150 actions.

François Michelin

Date du premier mandat de censeur :
25 juillet 2006

Échéance du mandat en cours : 2012

Né le 15 juin 1926

Censeur

Adresse professionnelle :
Pardevi
23, place des Carmes Déchaux
63040 Clermont-Ferrand
France

Président de Participation et Développement Industriels S.A. – Pardevi

Au 31 décembre 2006, M. François Michelin est également :

Gérant associé indéfiniment responsable de la Compagnie Financière Michelin (Suisse).

Vice-président de l'ANSA.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Gérant commandité de : Compagnie Générale des Établissements Michelin (CGEM), Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM).

Associé indéfiniment responsable de Michelin Reifenwerke (MRW).

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

Durant sa période à la gérance de la CGEM, Michelin est devenu l'un des trois premiers manufacturiers mondiaux alors qu'il était au dixième rang mondial.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 150 actions.

Bertrand Peugeot

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance : 8 juin 1999
Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 30 octobre 1923

Censeur

Adresse professionnelle :
PSA PEUGEOT CITROËN
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Ancien Vice-président du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN

Au 31 décembre 2006, M. Bertrand Peugeot est également :

Administrateur de Paris Loire.

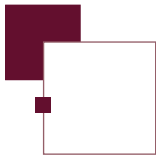
Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, Établissements Peugeot Frères, LFPF – La Française de Participations Financières.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Bertrand Peugeot a occupé diverses fonctions de président et administrateur de sociétés du groupe PSA PEUGEOT CITROËN et notamment président de Cycles Peugeot jusqu'en 1987, de Peugeot Motocycles jusqu'en 1989 et vice-président du Conseil de Surveillance de PSA PEUGEOT CITROËN de 1972 à 1999.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 492 actions.



Roland Peugeot

Date du premier mandat de censeur
au Conseil de Surveillance : 16 mai 2001
Échéance du mandat en cours : 2007

Né le 20 mars 1926

Censeur

Adresse professionnelle :
Établissements Peugeot Frères
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Président d'honneur d'Établissements Peugeot Frères

Au 31 décembre 2006, M. Roland Peugeot est également :

Président d'honneur du Football Club Sochaux Montbéliard – FSCM.
Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil
d'Administration de LFPF – La Française de Participations Financières.

Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations – FFP.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Roland Peugeot a occupé plusieurs postes de président à l'intérieur
du groupe PSA PEUGEOT CITROËN et notamment la présidence du
Conseil de Surveillance de 1972 à 1998. Il a été membre du Conseil
d'Administration d'Automobiles Peugeot de 1982 à 1996.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 20 041 actions.

Renseignements sur les membres du Directoire

Christian Streiff

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007

Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 21 septembre 1954

Président du Directoire

Adresse professionnelle :
PSA PEUGEOT CITROËN
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Président du Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN

M. Christian Streiff est également :

Président d'Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën.
Administrateur de Banque PSA Finance, Peugeot Citroën Automobiles,
Faurecia, Thyssen-Krupp, Continental AG.
Gérant associé d'Argos Conseil.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président directeur général d'Airbus Holding, Saint-Gobain Advanced
Ceramics Corp, Carborundum Ventures Inc.

Directeur général délégué de la Compagnie de Saint-Gobain.

Président du Conseil d'Administration de la Société Européenne des
Produits Réfractaires - SEPR, Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.,
Saint-Gobain Performance Plastics Corp., Saint-Gobain Abrasivos S.A.,
Administrateur de PAM Colombia S.A., Grindwell Norton Ltd., Kure-Norton
Ltd., Saint-Gobain Corporation, Saint-Gobain Pipe Systems Plc.

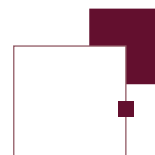
Administrateur délégué de Saint-Gobain KK.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Christian Streiff a effectué l'essentiel de sa carrière (1979-2005) dans
le groupe Saint-Gobain où il a acquis une très large expérience indus-
trielle et internationale dans des métiers différents, tant en Europe
(Allemagne, Italie) qu'aux États-Unis, au Brésil, en Chine.

Il est devenu directeur général délégué de Saint-Gobain en 2004 puis
président d'Airbus en 2006.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 0.



Gilles Michel

Date du premier mandat au Directoire :

6 février 2007

Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 10 janvier 1956

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :

Automobiles Citroën

Immeuble Colisée III

12, rue Fructidor

75017 Paris

France

Membre du Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN Directeur général de la société Automobiles Citroën

M. Gilles Michel est également :

Président de Citer.

Président du Conseil d'Administration de Citroën Danemark A/S, Citroën Italia, Citroën UK Ltd, Citroën Belux, Citroën (Suisse) S.A.

Président du Conseil de Surveillance de Citroën Nederland B.V.

Membre du Conseil de Surveillance de Citroën Deutschland AG.

Administrateur de Automoviles Citroën Espana, Autotransporte Turístico Espanol S.A., Citroën Sverrige AB.

Représentant permanent d'Automobiles Citroën

À la présidence du Conseil d'Administration d'Automoveis Citroën.

Au Conseil d'Administration de Gefco, Banque PSA Finance.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles, Process Conception Ingénierie.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

Après avoir occupé plusieurs postes de directeur général de filiales du groupe Saint-Gobain, M. Gilles Michel a intégré le groupe PSA PEUGEOT CITROËN en 2002. En charge de la Direction des Plates-Formes, des Techniques et des Achats, il a été membre du comité exécutif entre 2002 et 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 0.

Grégoire Olivier

Date du premier mandat au Directoire :

6 février 2007

Échéance du mandat en cours : 2011

Né le 19 octobre 1960

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :

PSA PEUGEOT CITROËN

ADN

Route Nationale 118

78140 Vélizy-Villacoublay

France

Membre du Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN Directeur des Programmes

M. Grégoire Olivier est également :

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles, Imerys.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président du Conseil d'Administration et **directeur général** de Faurecia.

Président directeur général de Sagem Communication.

Président du Directoire de Sagem.

Membre du Directoire de Safran.

Membre du Conseil de Surveillance de Wendel Investissement.

Vice-président du comité de direction de Club Sagem.

Administrateur de Snecma, Sagem Défense et Sécurité.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Grégoire Olivier a exercé plusieurs fonctions de direction générale au sein d'entreprises industrielles.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 0.



Roland Vardanega

Date du premier mandat au Directoire :
6 février 2007
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 27 juin 1943

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :
PSA PEUGEOT CITROËN
Centre technique Vélizy A
Route de Gisy
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Membre du Directoire de PSA PEUGEOT CITROËN
Directeur Technique et Industriel

M. Roland Vardanega est également :

Président de Peugeot Citroën Automoviles Portugal SA.
Administrateur de : Esso – SAF, Peugeot Citroën Automobiles, Peugeot Citroën Automoviles España SA, Peugeot Citroën Automoviles Portugal SA, Résidence de Chantilly, Résidéal Santé, la Closerie des Tilleuls.
Mandataire de la Gérance de : Société Mécanique Automobile de l'Est, Peugeot Citroën Poissy, Peugeot Citroën Sochaux S.N.C, Peugeot Citroën Mulhouse S.N.C, Peugeot Citroën Aulnay, Peugeot Citroën Rennes, Peugeot Citroën Mécanique du Nord Ouest, Peugeot Citroën Mécanique de l'Est.
Gérant de Vardanega Invest.

Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

Président de Societa Europea Veicoli Leggeri-Sevel Spa, Peugeot Citroën Automobiles UK Ltd, la Closerie des Tilleuls.
Administrateur de Société Européenne de Véhicules Légers du Nord-Sevelnord.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Roland Vardanega a intégré le groupe PSA PEUGEOT CITROËN en 1967. Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans les domaines de la production et des ressources humaines, et a été membre du comité exécutif du groupe PSA PEUGEOT CITROËN de 1998 à 2007.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus : 0.

Frédéric Saint-Geours

Date du premier mandat au Directoire :
1^{er} juillet 1998
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 20 avril 1950

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :
Automobiles Peugeot
75, avenue de la Grande-Armée
75016 Paris
France

Membre du Directoire
Directeur général de la société Automobiles Peugeot

Au 31 décembre 2006, M. Frédéric Saint-Geours est également :

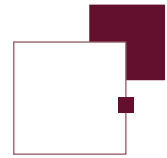
Président du Conseil d'Administration de Peugeot Motor Company Plc.
Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Deutschland GmbH.
Administrateur de Casino Guichard-Perrachon, Peugeot España.
Représentant permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Gefco, Banque PSA Finance.

Mandat expiré au cours des cinq derniers exercices : Aucun.

Expertise et expérience professionnelle complémentaire :

M. Frédéric Saint-Geours a été directeur financier du groupe PSA PEUGEOT CITROËN et, depuis 1990, directeur général adjoint, puis directeur général d'Automobiles Peugeot.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2006 : 0.



Exposé sommaire de la situation et de l'activité en 2006

Groupe PSA PEUGEOT CITROËN

2006 : Les points marquants

L'année 2006 a été marquée par l'annonce du départ de M. Jean-Martin Folz, président du Directoire.

Léger recul des ventes mondiales sur l'année : 3 365 900 véhicules vendus (- 0,7 %)

- Faiblesse au 3^e trimestre.
- Reprise de la croissance au 4^e trimestre.

Hors Europe occidentale : progression des volumes et amélioration de la rentabilité

- 1 069 700 unités, soit 31,8 % des ventes mondiales.

Réussite des lancements de nouveaux modèles :

- Peugeot 207 en ligne avec les objectifs (300 500 unités en 2006).
- Bon démarrage de Citroën C4 Picasso et des nouveaux véhicules utilitaires .

Marge opérationnelle consolidée :

- 1 119 millions d'euros, soit 2 % du chiffre d'affaires contre 1 940 millions d'euros et 3,4 % en 2005.

Maintien à un haut niveau du cash-flow d'exploitation des activités industrielles et commerciales :

- 3 435 millions euros, contre 3 389 millions euros en 2005.

Position financière nette positive :

- 116 millions d'euros, contre 381 millions d'euros à fin 2005.

Résultat net, part du groupe :

- 176 millions d'euros, contre 1 029 millions d'euros à fin 2005.

2006 : Les chiffres

• Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 56 594 millions d'euros**, en progression de 0,6 % par rapport à 2005. Par trimestre, son évolution est parallèle à celle des ventes de la division automobile. Après une progression de 2,4 % pour les trois premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires a reculé respectivement de 1,6 % et 1,8 % au second et troisième trimestre, pour reprendre une évolution positive (+ 3,2 %) au dernier trimestre.

Le **chiffre d'affaires de la division automobile, à 44 566 millions d'euros**, est en diminution de 1,1 % par rapport à 2005 sous l'effet, principalement, de la variation des volumes de ventes de véhicules montés hors Chine et des effets de prix nets, de mix produit, de mix géographique et de change.

Le **chiffre d'affaires de Gefco s'élève à 3 245 millions d'euros**, en hausse de 8,2 % sur 2005. Les prestations de Gefco au groupe PSA PEUGEOT CITROËN, à 1 973 millions d'euros, sont en hausse de 7,1 %, tandis que hors groupe, le chiffre d'affaires progresse de 9,9 % à 1 272 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires de Faurecia, à 11 649 millions d'euros**, est en progression de 6,1 % sur 2005, tiré par les ventes hors d'Europe, sur le continent nord-américain et en Asie. L'activité avec PSA PEUGEOT CITROËN porte sur 2 450 millions d'euros (- 0,7 %), tandis que, hors groupe, le chiffre d'affaires s'établit à 9 199 millions d'euros (en hausse de 8,1 %). À taux de change constant et hors variation du prix des métaux précieux inclus dans les systèmes d'échappement, le chiffre d'affaires est en progression de 0,9 %.

Les **encours de crédit du groupe Banque PSA Finance** progressent de 2,5 % pour s'établir à 22 976 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 22 417 millions d'euros à fin décembre 2005.



Avis de Convocation

Exposé sommaire de la situation et de l'activité en 2006

• Résultats

La **marge opérationnelle du groupe s'établit à 1 119 millions d'euros, soit 2 % du chiffre d'affaires**, à comparer à 1 940 millions d'euros et 3,4 % pour 2005.

La **marge opérationnelle de la division automobile s'élève à 267 millions d'euros et 0,6 % du chiffre d'affaires**, à comparer à 916 millions d'euros et 2 % du chiffre d'affaires pour 2005. L'évolution des volumes de production, les effets de mix produit et de mix géographique, l'impact global des normes Euro IV sur les coûts de fabrication et la hausse des prix des matières premières ont eu en 2006 un impact fortement négatif sur la marge opérationnelle de Peugeot et Citroën. Ces facteurs négatifs n'ont été que partiellement compensés par les premiers effets du rajeunissement de la gamme et la poursuite d'une politique commerciale sélective visant à protéger les marges par voiture vendue ainsi que la baisse des coûts de production.

La **marge opérationnelle de Banque PSA Finance s'élève à 604 millions d'euros**, à un niveau proche de celui atteint en 2005 (607 millions d'euros). Elle représente 2,7 % de l'encours moyen de crédit (2,9 % en 2005), dans un environnement de taux d'intérêt sensiblement moins favorable en 2006 que l'année précédente

La **marge opérationnelle de Gefco progresse de 4,1 %**, à 151 millions d'euros en 2006 et 4,7 % du chiffre d'affaires, contre 145 millions d'euros et 4,8 % du chiffre d'affaires en 2005.

La **marge opérationnelle de Faurecia s'établit à 69 millions d'euros et 0,6 % du chiffre d'affaires**, à comparer à celle de 2005 qui s'élevait à 267 millions d'euros et 2,4 % du chiffre d'affaires.

Les autres produits et charges représentent pour 2006 une charge de 855 millions d'euros à comparer à une charge de 351 millions d'euros en 2005. Ils comprennent pour l'essentiel les dépréciations exceptionnelles de certains actifs de Faurecia, de la division automobile et de Peugeot Motocycles, ainsi que les frais de rationalisation, correspondant aux coûts associés à la fermeture de l'usine de Ryton et à l'accélération des programmes de restructuration de Faurecia.

Le **résultat net revenant à Peugeot est un profit de 176 millions d'euros**, en forte baisse sur le résultat net de 2005 (1 029 millions d'euros). Ramené à une action, le résultat s'élève à 0,77 euro, à comparer à 4,47 euros en 2005.

• Structure financière

Le **cash-flow d'exploitation des activités industrielles et commerciales se maintient à haut niveau, à 3 435 millions d'euros**, contre 3 389 millions d'euros en 2005. Cette évolution reflète la baisse de la marge opérationnelle des activités industrielles et commerciales, qui a été entièrement compensée par la gestion active des besoins en fonds de roulement.

Les **investissements industriels** sont en réduction significative, passant de 2 862 millions d'euros à 2 520 millions d'euros en 2006.

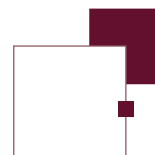
La **position financière nette des sociétés industrielles et commerciales** du groupe reste positive passant de 381 millions d'euros à fin 2005 à 116 millions d'euros à fin 2006.

Société Peugeot S.A.

En 2006, le résultat net de Peugeot S.A. s'établit en bénéfice de 748 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 905 millions d'euros en 2005.

Perspectives pour 2007

L'année 2007 restera marquée par la stabilité du marché européen et un environnement fortement concurrentiel. L'année verra une nouvelle étape dans le rajeunissement des gammes avec le lancement des nouveaux fourgons compacts Peugeot Expert et Citroën Jumpy, la C4 Picasso, l'élargissement de la gamme 207 et les nouveaux 4x4 Peugeot 4007 et Citroën C-Crosser. Combinée avec la montée en puissance des modèles lancés courant 2006 (207, Grand C4 Picasso...), elle doit permettre au groupe de retrouver la croissance de ses volumes en Europe.



Hors d'Europe occidentale, le groupe poursuivra sa dynamique de croissance notamment grâce aux lancements de nouveaux modèles par les deux marques.

Dans ce contexte, les ventes du groupe devraient à la fois subir le ralentissement de certains modèles dans l'attente de leur renouvellement et bénéficier de l'accélération progressive de la dynamique produit au long de l'année ; ces mouvements se traduiront par une amélioration progressive du mix produit.

PSA PEUGEOT CITROËN

| <i>(en nombre de véhicules)</i> | 2005 | 2006 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Ventes mondiales | 3 390 000 | 3 365 900 |
| Production mondiale | 3 375 500 | 3 357 000 |

Chiffre d'affaires consolidé

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2005 | 2006 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Automobile | 45 071 | 44 566 |
| Banque PSA Finance | 1 656 | 1 761 |
| Gefco | 3 000 | 3 245 |
| Faurecia | 10 978 | 11 649 |
| Autres activités | 709 | 653 |
| Éliminations inter-activités | (5 147) | (5 280) |
| Total PSA PEUGEOT CITROËN | 56 267 | 56 594 |

Résultats financiers consolidés résumés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2005 | 2006 |
|---|-------|-------|
| Marge opérationnelle | 1 940 | 1 119 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 1 530 | 206 |
| Résultat net du groupe | 990 | 63 |
| Résultat net, part du groupe | 1 029 | 176 |

Financement et situation financière

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2005 | 2006 |
|--|--------|--------|
| Marge brute d'autofinancement | 4 122 | 3 455 |
| Investissements bruts | 2 873 | 2 531 |
| Capitaux propres | 14 406 | 14 062 |
| Position financière nette des sociétés industrielles et commerciales | 381 | 116 |

PSA PEUGEOT CITROËN

| | 2005 | 2006 |
|--------------------|---------|---------|
| Effectifs inscrits | 208 500 | 211 700 |



Avis de Convocation

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles D-133, D-135 et D-148 du décret du 23 mars 1967)

| (en euros) | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
|---|-------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social ⁽¹⁾ | 234 618 266 | 234 618 266 | 243 109 146 | 243 109 146 | 259 109 146 |
| Nombre d'actions émises | 234 618 266 | 234 618 266 | 243 109 146 | 243 109 146 | 259 109 146 |
| Résultat global des opérations de l'exercice | | | | | |
| Produits des activités courantes hors taxes | 777 903 611 | 957 902 589 | 1 091 639 443 | 1 628 329 848 | 1 371 743 105 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 730 770 923 | 818 698 967 | 949 166 548 | 1 546 820 513 | 1 191 750 093 |
| Participation des salariés (charge de l'exercice) | - | - | - | 433 473 | (1 312 818) |
| Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾ | 130 753 783 | 64 458 584 | 103 617 707 | 43 350 875 | 119 131 622 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 747 728 148 | 904 989 653 | 1 031 594 676 | 1 629 889 076 | 1 189 952 655 |
| Dividendes | 316 734 659 | 316 734 659 | 328 197 347 | 328 197 347 | 349 797 347 |
| Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽³⁾ | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions | 3,67 | 3,76 | 4,33 | 6,54 | 5,05 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 3,19 | 3,86 | 4,24 | 6,70 | 4,59 |
| Dividende attribué à chaque action : | | | | | |
| - dividende net distribué | 1,35 | 1,35 | 1,35 | 1,35 | 1,35 |
| - impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽³⁾ | - | - | - | 0,675 | 0,675 |
| Revenu global | - | - | - | 2,025 | 2,025 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 453 | 480 | 495 | 494 | 840 |
| Montant de la masse salariale | 38 983 986 | 40 292 304 | 38 075 578 | 38 400 904 | 54 045 246 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 14 338 277 | 18 890 052 | 17 475 520 | 17 364 776 | 31 857 840 |

(1) Entre 2002 et 2006, les mouvements sur le capital résultent de l'annulation d'actions suite à leur rachat en bourse.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 1990, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(3) À compter des dividendes perçus en 2005, l'avoir fiscal est supprimé et remplacé par un crédit d'impôt.



Demande d'envoi de documents et de renseignements

(à renvoyer dans la même enveloppe que votre formulaire de vote)

Peugeot S.A. Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire

Le mercredi 23 mai 2007

Je soussigné(e) : Mme Mlle M. Société

Nom :
(ou dénomination sociale)

Prénom :

Adresse :

Localité :

Code postal :

Propriétaire de : actions nominatives de Peugeot S.A.

et/ou de : actions au porteur de Peugeot S.A.

demande l'envoi, en application des dispositions de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale du 23 mai 2007, énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967.

Documents souhaités :

en français en anglais

Signature

À, le 2007.

AVIS – Conformément à l'article 138, alinéa 3, du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 du décret précité à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Ce document est à retourner à la banque ou à l'intermédiaire financier chargé de la gestion de vos actions.



PEUGEOT S.A.

SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 234 618 266 EUROS

SIÈGE SOCIAL 75016 PARIS - 75, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE

R.C.S. PARIS B 552 100 554 – SIRET 552 100 554 00021

TÉL. : 33 (1) 40 66 55 11 – FAX : 33 (1) 40 66 54 14

www.psa-peugeot-citroen.com